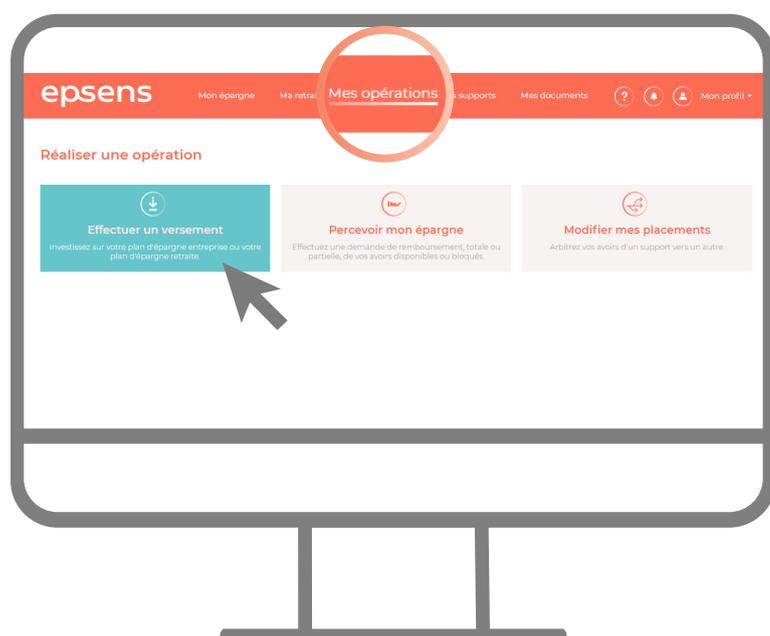


# Comment réaliser un versement collectif ?

Avec votre espace entreprise Epsens, vous pouvez **réaliser en ligne un versement collectif** pour les collaborateurs de votre entreprise.



N'oubliez pas de confirmer et de valider chaque action.



Votre versement sera intégré lors de la prochaine valorisation des supports de placement.

## Procédure à suivre

1. Depuis le tableau de bord ou dans la rubrique « **Mes opérations** », sélectionnez « **Réaliser une opération** » et cliquez sur « **Créer un versement collectif** ».
2. Une nouvelle page s'affiche vous proposant de sélectionner :
  - > le type d'opération selon vos accords en vigueur (versement volontaire, abondement, participation etc.).
  - > le dispositif choisi ;
  - > le type de versement ;
3. Si vous cochez « **Abondement** » ou « **Versement volontaire/épargne jours** », il vous sera demandé de choisir la période comptable de versement.
4. Après validation de vos choix, vous serez redirigé sur une page de confirmation.
5. Réalisez le virement en rappelant la référence du lot de versement et votre code entreprise.